



22 Avenue de la Marseillaise 67000 STRASBOURG.
Tél 03 88 24 76 76

DES SERVICES A VOTRE DISPOSITION :

MANDAT DE LOCATION

- Déterminer la valeur locative pour la (re)location
- Définir et mettre en place une stratégie de commercialisation
- Organiser et assurer les visites
- Choix du locataire retenu (solvabilité) et établissement du dossier des candidats locataires
- Rédiger et faire signer le bail et l'acte de caution
- Restituer un dossier complet du candidat retenu au propriétaire
- Réaliser l'état des lieux d'entrée du locataire
- Assurer le virement du premier loyer et du dépôt de garantie

MANDAT DE GÉRANCE : TAUX FORFAITAIRE DE 6 % HT sur les sommes encaissées

- Toutes les missions du mandat de location et
- Recouvrer les loyers & les charges
- Gérer la relation courante avec le locataire jusqu'à l'état des lieux de sortie et l'établissement du décompte de fin de location
- Etablir les comptes rendus de gestion trimestriels
- Régler les factures et les charges de copropriété
- Procéder à la révision annuelle des loyers et à la régularisation des charges locatives
- Gérer les attestations d'assurances des locataires
- Maintenance du bien et faire exécuter les travaux autres que ceux locatifs
- Gérer et suivre le précontentieux
- Etablir l'état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers : coût 39 € TTC en sus des 6%
- Gestion des assurances garanties loyers impayés et paiement des primes
- Faire la visite du bien préalable à l'état des lieux de sortie
- Régler les acomptes mensuels des loyers tous les 25 de chaque mois
- Procéder à la délivrance du congé au locataire
- Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)

- Gestion simple des sinistres & formalités administratives
- Rédiger les actes (bail, avenant ou renouvellement, congés)
- Faire exécuter et suivre la réalisation des travaux de relocation & faire réaliser les diagnostics
- Bien en VEFA : assister le propriétaire à la livraison et suivre la levée de réserves
- Frais administratifs annuels : 19 €.

ASSURANCE IMPAYEE DES LOYERS EN OPTION JUSQU'À LA SIGNATURE DU BAIL

Garanties des TITRES 1 à 5 (loyers impayés, détériorations immobilières, contentieux et départ prématuré, protection juridique) 3% TTC des loyers et charges quittancés en sus: Pour de nouveaux locataires, la garantie prend effet à la date du bail et au plus tôt, à la date d'effet de mon adhésion.